|  |
| --- |
| COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  Du Lundi 22 août 2022 à 20h00 |

L’an deux mille vingt-deux, le 22 août, à 20 heures ; le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUILLEROT Gérard, maire.

**Etaient présents** : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, PETIT Gilles, Magali SCHNEIDER, Martial VAUTHERIN, Claude INVERNIZZI, Mélitine BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

**Absence excusée** : Jérôme GUENOT

Magali SCHNEIDER a été désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation CR du CM du 03/06/2022

2. Augmentation des loyers de 2 logements T2 au 3 rue de l’école

3. Tarification du droit de stationnement – Outillage Saint Etienne

4. Réforme de la publicité des actes

5. Attribution de numéros sur adresse 18 rue Principale et chemin de Saint- Georges

6. Annulation et modification délibération n°01/2020 achat parcelle « La Douraise »

7. Participation exceptionnelle aide habitant

8. Contribution au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

9. Contribution au FAAD (Fonds d’Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)

10. Demande de subventions

11. Informations et questions diverses

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2022**

Votants : 13 Pour : 13

Arrivée de Romain PRETET à 20h15

1. **Augmentation des loyers de 2 logements T2 au 3 rue de l’école**

Les 2 logements ont été refaits à neuf – Les loyers seront augmentés à partir du 1er octobre2022 :

Le logement T2 étage Ouest passe de 264.89 € à 300 € + charges

Le logement T2 RdCh passe de 267.52 € à 300 € + charges

Voté à l’unanimité

1. **Tarification du droit de stationnement – Outillage Saint Etienne**

Le droit de stationnement est fixé à 30 € Voté à l’unanimité

1. **Réforme de la publicité des actes**

La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l’ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **entre en vigueur le 1er juillet 2022.**

**A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.**

**Par dérogation**, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l’affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

Le maire propose la voie de l’affichage et non électronique.

Voté à l’unanimité

1. **Attribution de n° sur adresses 18 rue Principale et chemin de Saint -Georges**

Afin d’installer la fibre optique, obligation que les habitations soient reconnues par le nom de rue ainsi que le numéro d’habitation. 2 nouvelles adresses à prendre en compte.

* Mr FLAJOULOT Maximilien 18 rue Principale à Glainans
* Ferme MAGNIN 1 chemin de Saint Georges à Glainans

Voté à l’unanimité

1. **Annulation et modification délibération n°01/2020 achat parcelle « La Douraise »**

Cette modification est nécessaire afin d’être en concordance entre l’acte de vente et la délibération soit l’ajout du montant TTC sur acte ; à savoir : 5119 € HT (sans changement) soit 6 142,80 € TTC.

Voté à l’unanimité

1. **Participation exceptionnelle aide habitant**

M le maire propose une aide de 1 000 € apportée à une habitante de la commune.

Cette aide est directement versée au service funéraire suite au décès du mari.

Voté à l’unanimité

1. **Adhésion FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) 2022**

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement. 0,61 € par habitant soit pour la commune : 403,21€.

Votant : 13 Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 1

1. **Adhésion au FAAD (Fonds d’Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) 2021**

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le logement. 0,30 € par habitant soit pour la commune : 194,10 €.

Votants : 13 Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 1

1. **Demande de subventions**

La banque alimentaire remercie le conseil municipal pour leur don ainsi que l’Amicale des Maires pour le don pour l’Ukraine.

⮩ FNATH accompagne les accidentés de la vie – Secteur l’Isle sur le Doubs : 50 €

Votants : 13 Pour : 12 Contre : 1

⮩ AGT Loisirs pour participation aux animations de la fête du village du 28 août 2022 : 800 €

Voté à l’unanimité

1. **Informations et questions diverses**

⮩ L’ONF rencontrera la commission Forêts le mardi 6 septembre à 19h00 afin de présenter le nouveau garde ainsi que les prévisions de travaux et coupes pour 2023.

⮩ Présentation des tarifs eau et assainissement 2023

⮩ Le poste d’accompagnatrice scolaire sera tenu par Mme GERMAIN Corinne à partir du jeudi 1er septembre 2022. Bienvenue à Corinne dans ses nouvelles fonctions au sein du RPI.

⮩ Une modification de hauteur interviendra prochainement sur le relais SFR en Courterot. Il passera à 16 mètres.

⮩ Forum à Trévillers le 9 septembre 2022 à 09h00 sur la Gestion du Patrimoine des communes. La municipalité y sera présente.

⮩ M le maire tient à rappeler que les chiens non tenus en laisse sont source d’insécurité pour la population ; que les propriétaires doivent gérer au mieux les aboiements continuels. D’autre part au niveau des installations aux écoles, la municipalité a fait l’investissement d’un récupérateur de déjection animale. Surveillez vos compagnons afin de ne pas polluer l’aire de jeu des enfants.

⮩ M le maire informe que la salle du foot ne sera plus louée pour des rassemblements de jeunes, ceci suite aux diverses dégradations. De plus, des travaux importants vont débuter sur les installations à Clerval et les infrastructures du stade d’Anteuil ne seront réservées qu’au Football Club Clervalanteuil.

**Fin de séance : 21h55 Le Maire**